

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 22 décembre 2016**

Le jeudi 22 décembre 2016, à 18h30, le conseil municipal, convoqué le 15 décembre 2016, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 11 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENENEMT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Rémi BIZZOCCHI, Jérémie MARICOT, Aurore VIENNEY, Jérôme LAFRASSE, Jacques MARTINELLI, Marie-Cécile AGUILANIU.

Absents excusés : 2 membres : Christelle PEZET (pouvoir à Chantal CHAPON), Blandine SARRAZIN (pouvoir à Christian SCHEVENEMENT).

Absents : 6 membres : Marc GUFFOND, Stéphane DUQUENNE, Thierry APPERTET, Emilie MICARD, Karen BURGER, Leslie JEANDENAND.

Secrétaire de séance : Rémi BIZZOCCHI.

DEL2016-82

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 10 voix pour (A. VIENNEY absente) et 2 contre (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU) décide de modifier le budget principal de la commune de la manière suivante :

Tableau détaillé						
		Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Section d'investissem.	Dépenses	2135 - Travaux d'investissements	204 452 €		592 687 €	797 139 €
		1641 - Emprunt			600 000 €	600 000 €
	Recettes	1311 - Subvent. Calamités Publiques (Etat)	19 371 €	-3 838 €		15 533 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	258 455 €	-3 475 €		254 980 €
Section de fonctionnem.	Dépenses	023 - Virement à la sect° d'investissement	258 455 €	-3 475 €		254 980 €
	Recettes	7473 - Fonds Genevois (Conseil Départemental)	132 000 €	-3 475 €		128 525 €
Tableau récapitulatif						
			Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
		Total général des dépenses d'investissement	1 510 564 €		592 687 €	2 103 251 €
		Total général des recettes d'investissement	1 510 564 €	-7 313 €	600 000 €	2 103 251 €
		Total général des dépenses de fonctionnement	1 630 993 €	-3 475 €		1 627 518 €
		Total général des recettes de fonctionnement	1 630 993 €	-3 475 €		1 627 518 €

DEL2016-83

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits :

Budget Principal	BP 2016	Quart des crédits	Dépenses 2017 autorisées
Chapitre 20	128.200,00 €	32.050,00 €	32.050 €
Chapitre 21	1.182.877,87 €	295.719,46 €	295.719 €

Budget Remontées Mécaniques	BP 2016	Quart des crédits	Dépenses 2017 autorisées
Chapitre 21	85.091,60 €	21.272,90 €	21.272 €

Budget Eau	BP 2016	Quart des crédits	Dépenses 2017 autorisées
Chapitre 20	13.428,00 €	3.357,00 €	3.357 €
Chapitre 21	1.020.609,80 €	255.152,45 €	255.152 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 dans les conditions ci-dessus définies.

DEL2016-84

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL

- ***aménagement de l'ancien presbytère***
- ***revitalisation et requalification de la traversée du village***

Monsieur le maire expose que deux projets importants pour le développement de la commune sont actuellement à l'étude :

- la réhabilitation de l'ancien presbytère, et son aménagement intérieur en salles polyvalentes,
- la revitalisation et la requalification de la traversée du village.

Aménagement de l'ancien presbytère :

L'ancien presbytère de la commune va faire l'objet d'un réaménagement complet avec la création d'une grande salle polyvalente dans les combles et de petites salles au 1^{er} étage.

L'objectif vise à :

- aménager les combles du presbytère en un espace multi usages afin de favoriser la pratique des activités associatives et culturelles (expositions, projections, concerts...) et l'accueil de réunions et de séminaires (tourisme d'affaires).
- aménager l'appartement du 1^{er} étage en petites salles communales à destination des associations (réunions, activités...).

Les travaux d'aménagement comprendront la mise en accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite et l'amélioration de l'isolation thermique et de la consommation énergétique du bâtiment.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 463.700 € HT et les honoraires de maîtrise d'œuvre à 55.644 € HT, ce qui représente un montant global de l'opération de **519.344 € HT**.

Revitalisation et requalification de la traversée du village :

Le projet consiste à :

- requalifier qualitativement la liaison entre « Pincru » et « Le Bourgeal » avec l'aménagement d'un cheminement piéton continu et sécurisé, agrémenté par des espaces paysagers (phase 1),
- redynamiser le centre-bourg, avec la réhabilitation d'anciens bâtiments vacants en logements collectifs, commerces et services (phase 2).

Le coût prévisionnel des travaux de la phase 1 est estimé à 888.673 € HT et se décompose en deux tranches :

- 510.312 € HT pour la tranche ferme, qui comporte les secteurs « Le Bourgeal /Gorge du Cé » et « route de Morsullaz/groupe scolaire »,
- 378.361 € HT pour la tranche conditionnelle qui se rapporte au secteur « Gorge du Cé/route de Morsullaz ».

Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 33.500 € HT, ce qui donnerait un coût global de la phase 1 de l'opération de **922.173 € HT**.

Monsieur le maire indique que pour financer ces projets il souhaite solliciter le Conseil Régional dans le cadre de son nouveau « Plan en faveur de la Ruralité ».

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (M.C. AGUILANIU) :

- approuve les projets exposés par monsieur le maire, à savoir l'aménagement de l'ancien presbytère et la 1^{ère} phase des travaux de revitalisation et de requalification de la traversée du village, ainsi que leurs montants prévisionnels,
- précise que les dépenses s'y rapportant relèvent toutes de la section d'investissement du budget,
- sollicite une aide du Conseil Régional dans le cadre de son « Plan en faveur de la Ruralité », à hauteur de 40% des dépenses hors taxe.